

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE 7 JUILLET 2020 à VILLEMER PORTANT ELECTION DU PRESIDENT**

**ETAIENT PRESENTS COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mrs GONORD, KERIGER, GIRY, Mmes BAYE ; SANS - DORMELLES : Mr LARGILLIERE - FLAGY : Mr DESVIGNES - LA GENEVRAYE : Mme PERINI - MONTIGNY SUR LOING : Mmes MONCHECOURT, JACQUENET, Mr CORBEL - **MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Commune déléguée ECUELLES : Mr FONTUGNE - Commune déléguée EPISY : Mme GAUDIN, Mr BODIER Commune déléguée MONTARLOT : ---- Commune déléguée MORET SUR LOING : Mmes SAVAL-BONET – MARTINEZ – Mrs ATLAN, LIMOGES, SEPTIERS - Commune déléguée VENEUX LES SABLONS : Mrs ZAKEOSSIAN, JOCHMANS, POUILLIER, Mmes EYRIGNONX, DUMAS-PRIMBAULT, SOUCHARD - NANTEAU SUR LUNAIN : Mr GUIMARD - NONVILLE : Mr BALLAND - PALEY : Mr COCHIN - REMAUVILLE : Mme PENIFAURE - SAINT MAMMES : Mrs SURIER, PERRIN, BRUMENT, Mme PIAT - THOMERY : Mr MICHEL, TROUBAT - TREUZY LEVELAY : Mme PILLOT - VERNOU LA CELLE SUR SEINE : Mrs MOMON, BEUDAERT, Mme DARGNAT - VILLECERF : Mr DEYSSON **VILLEMARECHAL** : Commune déléguée SAINT ANGE LE VIEIL : Mr GOISET – Commune déléguée VILLEMARECHAL : Mme KLEIN - VILLEMER : Mr BEAUFRETON - VILLE SAINT JACQUES : Mr DUCHATEAU

**ETAIENTS ABSENTS REPRESENTES COMMUNES DE :** CHAMPAGNE SUR SEINE : Mme SCHNEIFER par Mme SANS – Mme AUFILS par Mr DEYSSON - **MORET-LOING-ET-ORVANNE** : Commune déléguée ECUELLES : Madame COLOMAR par Mr ATLAN - THOMERY : Mme VANNEAU par Mr TROUBAT – Mme PATTYN par Mr MICHEL

Mme MONCHECOURT est élue secrétaire de séance.

### **Les Elus ayant été réélus :**

**APPROUVE, à l'unanimité, le compte-rendu du Conseil Communautaire qui s'est tenu 16 décembre 2019**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **Installation du Conseil Communautaire**

Après l'appel des Conseillers Communautaires, le Président déclare les membres du Conseil Communautaire installés dans leurs fonctions.

Monsieur SEPTIERS constate que les règles du quorum sont respectées et passe la parole à Monsieur Gérard BALLAND, doyen d'âge de l'assemblée, qui en prend immédiatement la présidence.

### **ELECTION DU PRESIDENT**

Monsieur Gérard BALLAND invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du Président.

Il constitue le bureau de vote : Madame Christiane BAYE la plus âgée après Monsieur Gérard BALLAND et Monsieur Edouard POUILLER le plus jeune des Conseillers Communautaires après Madame Pauline COLOMAR, absente représentée.

Monsieur Gérard BALLAND appelle les éventuelles candidatures :

- Monsieur Alain MOMON se porte candidat
- Monsieur DEYSSON : *Au nom de la très grande majorité des Communes de MORET SEINE & LOING, je présente la candidature de Monsieur Patrick SEPTIERS*

#### **Résultat du premier tour de scrutin**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de : votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Alain MOMON                                           | 21                                                             | Vingt et un                                                    |
| Monsieur Patrick SEPTIERS                                      | 29                                                             | Vingt neuf                                                     |

**Monsieur Patrick SEPTIERS est élu Président de MORET SEINE & LOING et installé dans ses fonctions**

### **DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité**

**4 CONTRE : Mrs POUILLIER, MOMON, BEUDAERT, Mme DARGNAT**

**11 ABSTENTIONS : Mrs ZAKEOSSIAN, FONTUGNE, ATLAN (pouvoir de Mme COLOMAR), JOCHMANS, BODIER, Mmes SOUCHARD, EYRIGNOUX, DUMAS PRIMBAULT, GAUDIN, SAVAL-BONET**

**FIXE le nombre de Vice-Président à 13 (treize)**

### **ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

#### **ELECTION DU 1<sup>er</sup> VICE-PRESIDENT**

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Bruno MICHEL                                          | 27                                                             | Vingt sept                                                     |
| Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN                                     | 23                                                             | Vingt trois                                                    |

**Monsieur Bruno MICHEL est élu 1<sup>er</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

#### **ELECTION DU 2<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Alain MOMON                                           | 23                                                             | Vingt trois                                                    |
| Madame Sylvie MONCHECOURT                                      | 27                                                             | Vingt sept                                                     |

**Madame Sylvie MONCHECOURT est élue 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente de MORET SEINE & LOING**

**ELECTION DU 3<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Francis DUCHATEAU                                     | 29                                                             | Vingt neuf                                                     |
| Monsieur Jean-Philippe FONTUGNE                                | 21                                                             | Vingt et un                                                    |

**Monsieur Francis DUCHATEAU est élu 3<sup>ème</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

**ELECTION DU 4<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Résultat du premier tour d scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur François DEYSSON                                      | 27                                                             | Vingt sept                                                     |
| Monsieur Dikran ZAKEOSSIAN                                     | 23                                                             | Vingt trois                                                    |

**Monsieur François DEYSSON est élu 4<sup>ème</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

**ELECTION DU 5<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Madame Katell GAUDIN                                           | 21                                                             | Vingt et un                                                    |
| Madame Marie-Claire PERINI                                     | 29                                                             | Vingt neuf                                                     |

**Madame Marie-Claire PERINI est élue 5<sup>ème</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

**ELECTION DU 6<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50

- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Marc ATLAN                                            | 20                                                             | Vingt                                                          |
| Madame Laurence KLEIN                                          | 29                                                             | Vingt neuf                                                     |

**Madame Laurence KLEIN est élue 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente de MORET SEINE & LOING**

#### **ELECTION DU 7<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Jean-Philippe FONTUGNE                                | 22                                                             | Vingt deux                                                     |
| Monsieur Jean-François GUIMARD                                 | 28                                                             | Vingt huit                                                     |

**Monsieur Jean-François GUIMARD est élu 7<sup>ème</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

#### **ELECTION DU 8<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

##### Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 1
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Michel GONORD                                         | 26                                                             | Vingt six                                                      |
| Madame Patricia PILLOT                                         | 23                                                             | Vingt trois                                                    |

**Monsieur Michel GONORD est élu 8<sup>ème</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

#### **ELECTION DU 9<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

##### Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Philippe DESVIGNES                                    | 28                                                             | Vingt huit                                                     |
| Madame Marianne SAVAL-BONET                                    | 22                                                             | Vingt DEUX                                                     |

**Monsieur Philippe DESVIGNES est élu 9<sup>ème</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

#### **ELECTION DU 10<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Franck BEAUFRETON                                     | 29                                                             | Vingt neuf                                                     |
| Monsieur Hervé JOCHMANS                                        | 21                                                             | Vingt et un                                                    |

**Monsieur Franck BEAUFRETON est élu 10<sup>ème</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

#### **ELECTION DU 11<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Michel COCHIN                                         | 27                                                             | Vingt sept                                                     |
| Monsieur Dikran ZAKHOSSIAN                                     | 23                                                             | Vingt TROIS                                                    |

**Monsieur Michel COCHIN est élu 11<sup>ème</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

#### **ELECTION DU 12<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT**

Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 0
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Gérard BALLAND                                        | 27                                                             | Vingt sept                                                     |
| Madame Laure DUMAS PRIMBAULT                                   | 23                                                             | Vingt trois                                                    |

**Monsieur Gérard BALLAND est élu 12<sup>ème</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

### ELECTION DU 13<sup>ème</sup> VICE-PRESIDENT

#### Résultat du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants : 50
- Nombre de suffrages déclarés nuls : 0
- Nombre de suffrages déclarés blancs : 1
- Nombre de suffrage exprimés : 50

| <u>Nom et prénom des candidats</u><br>(par ordre alphabétique) | <u>Nombre de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en chiffres) | <u>Nombres de suffrages</u><br><u>exprimés</u><br>(en lettres) |
|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Monsieur Marc ATLAN                                            | 19                                                             | Dix neuf                                                       |
| Monsieur Joël SURIER                                           | 30                                                             | trente                                                         |

**Monsieur Joël SURIER est élu 13<sup>ème</sup> Vice-Président de MORET SEINE & LOING**

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après le déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin PROCLAME les conseillers communautaires suivants élus :**

- Monsieur Bruno MICHEL en qualité de 1<sup>er</sup> Vice-Président,
- Madame Sylvie MONCHECOURT en qualité de 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Monsieur Francis DUCHATEAU en qualité de 3<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur François DEYSSON en qualité de 4<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Madame Marie-Claire PERINI en qualité de 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Madame Laurence KLEIN en qualité de 6<sup>ème</sup> Vice-Présidente,
- Monsieur François GUIMARD en qualité de 7<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Michel GONORD en qualité de 8<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Philippe DESVIGNES en qualité de 9<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Franck BEAUFRETON en qualité de 10<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Michel COCHIN en qualité de 11<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Gérard BALLAND en qualité de 12<sup>ème</sup> Vice-Président,
- Monsieur Joël SURIER en qualité de 13<sup>ème</sup> Vice-Président.

**INSTALLE** lesdits conseillers communautaires élus en qualité de Vice-Président dans l'ordre tel que susvisé.

### LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Président fait lecture la charte de l'élu local et exemplaire de la charte est distribué à l'ensemble des Conseillers Communautaires, de même que certaines dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sortie de Messieurs ZAKEOSSIAN et POUILLIER – Madame GAUDIN

### DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU PRESIDENT

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité :**

**2 contre :** Mrs FONTUGNE et MOMON

**8 abstentions :** Mrs ATLAN (pouvoir de Mme COLOMAR) – JOCHMANS – BODIER – Mmes EYRIGNOUX – SAVAL-BONET – DUMAS PRIMBAULT - SOUCHARD

- **DONNE DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT de la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING dans la limite des attributions ci-dessous énumérées :**

#### Conventions

1°) passer, de conclure et de signer les contrats et conventions de toute nature, ainsi que leurs avenants, entrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes (exemples non exhaustif : mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers tant au profit de la Communauté de Communes qu'au profit de structures extérieures comme les communes, les associations..., partenariat, maintenance, groupement de commandes, (servitude....)

**Acquisitions, cessions, gestion du patrimoine**

2°) décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €

3°) décider de la mise à la réforme de biens mobiliers et de procéder à leur sortie de l'inventaire comptable en concordance avec l'état transmis le Trésor Public.

4°) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses :

- Donner en location des biens mobiliers et/ou immobiliers de la Communauté de Communes, dans la limite des loyers fixés par le Conseil Communautaire et pour une durée n'excédant pas 12 ans et en fixer les conditions d'usage (règles d'utilisation, redevance...)
- De prendre en location des biens immobiliers, utile à la Communauté de Communes, dans la limite d'un loyer annuel de 20 000 € et pour une durée n'excédant pas 12 ans

5°) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges

6°) déposer et signer au nom de la Communauté de Communes les demandes d'autorisations liées à l'application du droit des sols (permis de construire, permis de démolir, déclaration préalable et permis d'aménager)

7°) autoriser la réalisation des diagnostics et des fouilles d'archéologie préventive par les services d'archéologie territoriaux agréés

8°) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme

**Finances**

9°) procéder, dans les limites fixées par le conseil communautaire, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, aux opérations de réaménagement de la dette et de remboursement d'emprunt par anticipation et de passer les actes nécessaires (contrats, conventions et avenants)

10°) procéder à la réalisation de lignes de trésorerie dans la limite du montant maximum autorisé par l'assemblée délibérante et passer les actes nécessaires

11°) créer, modifier et supprimer les régies comptables (avances, recettes, mixtes) nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes

12°) solliciter, dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes, les subventions ou autres concours financiers aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires et institutions et signer les actes nécessaires relatifs à leur attribution

13°) accepter les indemnités de sinistres de la part des compagnies d'assurance

**Commande publique**

14°) prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, la signature et le règlement des marchés et des accords-cadres de fournitures, services et travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque leurs montants sont inférieurs ou égaux à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 642 000 € HT pour les marchés de travaux

15°) établir la liste des membres des jurys de concours (membres extérieurs à la collectivité)

16°) passer des contrats d'assurance

**Pouvoir d'ester en Justice**

17°) intenter au nom de la Communauté de Communes toutes les actions en justice ou de défendre la Communauté de Communes dans toutes les actions intentées contre elle, quel que soit le degré de juridiction et devant toutes les juridictions de l'ordre judiciaire et administratif ainsi que devant toutes les commissions administratives.

18°) désigner les avocats, notaires, huissiers de justices et experts, fixer leurs rémunérations et régler leurs frais et honoraires

19°) déposer plainte au nom de la Communauté de Communes avec ou sans constitution de partie civile afin de défendre ses intérêts

**Gestion des ressources humaines**

20°) conclure les conventions de mise à disposition des agents communautaires au profit de structures extérieures (communes, associations...)

21°) fixer les modalités d'organisation des astreintes

22°) établir les modalités d'accueil des étudiants stagiaires et signer les conventions



### Divers

23°) modifier ou régulariser formellement les délibérations de l'assemblée délibérante

24°) régler les conséquences dommageables des sinistres impliquant la Communauté de Communes dans la limite de 7 500 €

25°) décider du renouvellement d'adhésion aux associations, institutions ou autres entités

**AUTORISE LE PRESIDENT DE MORET SEINE & LOING, conformément à l'article L. 5211-9, à subdéléguer en cas d'empêchement des attributions à un ou plusieurs vice-présidents et aux agents communautaires concernés**

## **DELEGATION DE COMPETENCES A L'EXECUTIF EN MATIERE D'OPERATIONS FINANCIERES**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité :

**5 contre** : Mrs MOMON – BEUDAERT – ATLAN (pouvoir Mme COLOMAR) – Mme DARGNAT

**7 abstentions** : Mrs FONTUGNE - JOCHMANS – BODIER – Mmes EYRIGNOUX – SAVAL-BONET – DUMAS-PRIMBAULT - SOUCHARD

- **DONNE DELEGATION DE POUVOIR AU PRESIDENT de la Communauté de Communes MORET SEINE & LOING dans la limite des attributions ci-dessous énumérées,**

### **Délégation de compétences à l'exécutif en matière d'opérations financières**

#### **Article 1 :**

Le Conseil Communautaire décide de donner délégation au Président, en matière d'emprunt, d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts (réaménagement de la dette, toute autre opération financière utile à la gestion de la dette), et de mise en place de ligne de trésorerie, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions et limites ci-après définies.

#### **Article 2 :**

Pour réaliser tout investissement et **dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget** de la collectivité, le Président reçoit délégation aux fins de contracter – dans les limites fixées ci-après – tout emprunt à court, moyen ou long terme, à un taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après : La faculté de passer du taux variable au taux fixe ou du taux fixe au taux variable - la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêts - la faculté de souscrire un taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) - la possibilité de recourir à des opérations particulières, comme des emprunts obligataires - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et / ou de consolidation - la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt - la possibilité de procéder à un différé d'amortissement et / ou d'intérêts la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement - des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement.

Par ailleurs, le Président pourra conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.

Ces dispositions s'appliquent non seulement aux emprunts classiques et obligataires, mais aussi aux emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie.

#### **Article 3 :**

Le Conseil Communautaire donne délégation au Président pour, pendant la durée de son mandat, procéder à la réalisation de lignes de trésorerie et de passer à cet effet les actes nécessaires.

Les contrats des lignes de trésorerie devront comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes : Montant maximal de 1 000 000 € - 1 Million d'Euros - Durée maximale de 12 mois - Taux effectif global (TEG) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière - La faculté de comporter un ou plusieurs index parmi les index non limitatifs et non exhaustifs suivants : EONIA, T4M (ou TMM), TAM, TAG, EURIBOR ou un taux fixe.

#### **Article 4 :**

Le Conseil Communautaire donne délégation au Président, pendant la durée de son mandat, dans les conditions et **dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget**, ci-après définies, pour réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts et passer à cet effet les actes nécessaires, pour procéder :

Au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus, et le cas échéant, les indemnités compensatrices ;



Aux opérations de réaménagement (renégociation contractuelle) ou refinancement de dette, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus, et le cas échéant, les indemnités compensatrices ;

Aux opérations de marchés tels que les contrats de couverture de risques de taux d'intérêts et de change ;

**Article 5 :**

Le Conseil Communautaire sera tenu informé des opérations effectuées et des contrats signés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- **VALIDE la délibération déléguant à l'exécutif les opérations financières liées aux emprunts et lignes de trésorerie.**

**Rentrée de Monsieur ZAKEOSSIAN et de Madame GAUDIN**

**REPRESENTATION DE MORET SEINE & LOING AU SEIN DU SIRMOTOM**

| COMMUNES            | REPRESENTANTS     |                       |
|---------------------|-------------------|-----------------------|
|                     | TITULAIRES        | SUPPLEANTS            |
| DORMELLES           | Philippe CROSNIER | Jean-Michel ROUQUETTE |
| FLAGY               | Philippe TUZI     | Aurélien JACQUEMARD   |
| VILLEMARECHAL       | Yannick BELLIOU   | Laurence KLEIN        |
| VILLE SAINT JACQUES | Sandrine GENTET   | Elisabeth DE VIGNERAL |

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité**

**11 abstentions : Mrs ZAKEOSSIAN - FONTUGNE – ATLAN (pouvoir Mme COLOMAR) - JOCHMANS – BODIER – Mmes GAUDIN – EYRIGNOUX – SAVAL-BONET – DUMAS PRIMBAULT - SOUCHARD**

**DESIGNE les représentants comme indiqués ci-dessus pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SIRMOTOM**

**REPRESENTATION DE MORET SEINE & LOING AU SEIN DU SIVOM**

| COMMUNES      | REPRESENTANTS         |                    |
|---------------|-----------------------|--------------------|
|               | TITULAIRES            | SUPPLEANTS         |
| FLAGY         | Sandra GROSCAUX       | Chantal BOURGEOIS  |
|               | Aurélien JACQUEMARD   | Bruno MARTIN       |
| PALEY         | Céline ROCHER         | Catherine WOLFF    |
|               | Mélanie CAPPAN        | Gilles DESJARDINS  |
| REMAUVILLE    | Amandine LE FLAHEC    | Michèle BANNERY    |
|               | Jean-Sébastien DEPAUW | Lisiane DAGUET     |
| VILLEMARECHAL | Annick PERRIN         | Danielle ARNABOLDI |
|               | Philippe CHERON       | Bruno BRIN         |

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité**

**11 abstentions : Mrs ZAKEOSSIAN - FONTUGNE – ATLAN (pouvoir Mme COLOMAR) - JOCHMANS – BODIER – Mmes GAUDIN – EYRIGNOUX – SAVAL-BONET – DUMAS PRIMBAULT - SOUCHARD**

**DESIGNE les représentants comme indiqués ci-dessus pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SIVOM**

***Rentrée Monsieur POUILLIER***

### **REPRESENTATION DE MORET SEINE & LOING AU SEIN DU SMETOM**

| COMMUNES           | REPRESENTANTS     |                    |
|--------------------|-------------------|--------------------|
|                    | TITULAIRES        | SUPPLEANTS         |
| LA GENEVRAYE       | Benoît AUDO       | Thomas DESSON      |
|                    | Aurore EGELS      | Denis SORIA        |
| NANTEAU SUR LUNAIN | Xavier ROBIN      | Cindy PAUTRAT      |
|                    | Fabrice DECMANN   | Régis VANOSSELAERE |
| NONVILLE           | Gérard BALLAND    | Marie MORETTI      |
|                    | Loïc STIER        | Jordan JEAN        |
| PALEY              | Patrick BAYET     | Catherine WOLFF    |
|                    | Michel COCHIN     | Gilles DESJARDINS  |
| REMAUVILLE         | Léone BOUVARD     | Amandine LE FLAHEC |
|                    | Frédéric FROT     | Lisiane DAGUET     |
| TREUZY LEVELAY     | Dominique AUBOURG | Fanny REYNA        |
|                    | Henry CANAULT     | Delphine NAEGELLEN |

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité**

**12 abstentions : Mrs ZAKEOSSIAN - FONTUGNE – ATLAN (pouvoir Mme COLOMAR) – POUILLIER - JOCHMANS – BODIER – Mmes GAUDIN – EYRIGNOUX – SAVAL-BONET – DUMAS PRIMBAULT - SOUCHARD**

**DESIGNE les représentants comme indiqués ci-dessus pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SMETOM**

### **REPRESENTATION DE MORET SEINE & LOING AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE PREVERT**

| COMMUNES      | REPRESENTANTS             |                        |
|---------------|---------------------------|------------------------|
|               | TITULAIRES                | SUPPLEANTS             |
| DORMELLES     | Sylvie LOISON-LARGILLIERE | Valérie ASSELIN        |
|               | Nadine LEMBERTON          | Hélène URION-NOEL      |
| FLAGY         | Déborah MOREAU            | Maria SOBRAL           |
|               | Sophie ALVES DA COSTA     | Jean-Luc BAUDIN        |
| PALEY         | Céline ROCHER             | Jérémy AUJARD          |
|               | Aurélie VASSEUR           | Nicolas GOIMBAULT      |
| REMAUVILLE    | Jean-Sébastien DEPAUW     | Lisiane DAGUET         |
|               | Stéphane MARTIGNON        | Cyril COURBE           |
| VILLEMARECHAL | Dominique REGNERY         | Nathalie LIGNON-CACHET |
|               | Elisabeth LEMUET          | Bruno BRIN             |

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à la majorité**

**11 abstentions : Mrs ZAKEOSSIAN - FONTUGNE – ATLAN (pouvoir Mme COLOMAR) – POUILLIER - JOCHMANS – BODIER – Mmes GAUDIN – EYRIGNOUX – SAVAL-BONET – DUMAS PRIMBAULT - SOUCHARD**  
**DESIGNE les représentants comme indiqués ci-dessus pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SYNDICAT MIXTE PREVERT**

### **REPRESENTATION DE MORET SEINE & LOING AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DES RUS DU VAL DE SEINE**

| COMMUNES                  | REPRESENTANTS  |                |
|---------------------------|----------------|----------------|
|                           | TITULAIRES     | SUPPLEANTS     |
| VERNOU LA CELLE SUR SEINE | Alain MOMON    | Michel DOYEN   |
|                           | Alain GUYONNET | Hermann TYNDAL |

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE**  
**DESIGNE les représentants comme indiqués ci-dessus pour représenter MORET SEINE & LOING au sein du SYNDICAT MIXTE DES RUS DU VAL DE SEINE**

*Départ de Monsieur DUCHATEAU*

### **DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

#### **2019.238 du 13 décembre 2019**

Signature d'une convention conclue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 avec le pédiatre qui assurera des consultations régulières et obligatoires dans les structures du Service Petite Enfance auprès des enfants. Le nombre de vacations est fixé à 19. La rémunération est déterminée sur la base tarifaire de 158 € par vacation.

#### **2019.239 du 13 décembre 2019**

Signature du marché n° 2019/7, conclu pour une durée de 1 an et non reconductible, concernant le contrôle, maintenance préventive des équipements relatifs à la défense incendie communales et communautaires et travaux de réparations avec TOTAL DIRECT ENERGIE SA.

Les prestations seront rémunérées en application des prix proposés dans le bordereau des prix unitaires.

#### **2019.240 du 13 décembre 2019**

Signature avec le Comité Sport et Loisir de VILLEMER d'une convention, conclue du 9 au 31 décembre inclus, ayant pour objet la mise à disposition d'un local du bâtiment l'Espace des Habitants situé rue des Marronniers à VILLEMER pour la réalisation de cours de danse les lundis 9, 16 décembre à partir de 22 h 30 et le lundi 31 décembre 2019 de 19 h 15 à 23 h 30.

#### **2019.241 du 16 décembre 2019**

Signature du marché n° 2019/8, conclu pour un an, reconductible 2 fois pour la même durée, relatif à la mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain » 2020-2022 avec la Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Les prestations seront rémunérées en application des prix fixés dans le bordereau des prix aux quantités de prestations réellement exécutées.

#### **2019.268 du 18 décembre 2019**

Signature avec l'organisme Passages d'une convention, conclue pour la durée de la formation, ayant pour objet la participation d'un agent à la formation intitulée « Réaliser un diagnostic sociotechnique au domicile de ménages en précarité énergétique » du 13 janvier au 12 février 2020. Le coût de la formation s'élève à 1 400 € TTC.

#### **2019.269 du 18 décembre 2019**

Signature de l'avenant n° 2 au contrat d'assurance des véhicules à moteur avec SMACL Assurances suite aux changements intervenus dans le courant de l'année 2019.

#### **2019.270 du 18 décembre 2019**

Signature de l'avenant n° 1 à la convention partenariale du réseau Comète avec le STIF, le Département de Seine et Marne et la Société Interval prenant en compte la création d'un service de Transport à la Demande

sur les communes du sud de MORET SEINE & LOING, le financement du service en heures creuses par MORET SEINE & LOING et l'intégration du Département de Seine et Marne.

Le coût financier pour MORET SEINE & LOING s'élève à la somme de 308 138 € HT.

#### **2019.271 du 19 décembre 2019**

Signature du Marché n° 2019/9, conclu pour une durée de 1 an dès notification, relatif à la fourniture et acheminement de l'électricité et tous les services associés 2020 avec TOTAL DIRECT ENERGIE SA

Les prestations seront rémunérées en application des prix proposés dans le DPGF.

#### **2019.272 du 24 décembre 2019**

Application au bail avec la société UTOO Industries de la clause d'indexation au 1<sup>er</sup> janvier 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| Date d'application           | Indice de référence | Montant annuel du loyer Hors Taxes |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> janvier 2019 | ILC 3T2018 = 113,45 | 6 875,05 €                         |
| 1 <sup>er</sup> janvier 2020 | ILC 3T2019 = 115,60 | 7 005,34 €                         |

ILC = Indice des Loyers Commerciaux

#### **2020.01 du 2 janvier 2020**

Signature avec le SMICTOM de la Région de FONTAINEBLEAU d'une convention, d'une durée de 4 ans, ayant pour objet de déterminer les conditions de reprise de livres, à titre gracieux, en vue de leur valorisation à l'Espace des Habitants sis rue des Marronniers à VILLEMÉR

#### **2020.02 du 6 janvier 2020**

Signature d'une convention, conclue pour les samedis 11 – 18 et 25 janvier de 9 h à 18 h, avec l'institut de formation « Planète Enfance » ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux du bâtiment sis 24 rue du Pavé Neuf à Moret sur Loing et comprenant l'utilisation de la salle du rez-de chaussée et de la cuisine située au 2<sup>ème</sup> étage pour assurer la formation des assistants maternels.

#### **2020.03 du 7 janvier 2020**

Signature des avenants n° 1 à la convention de mise à disposition et d'utilisation des piscines communautaires avec le Collège Alfred Sisley et le Collège Fernand Gregh sur Seine ayant pour objet de modifier l'article 4 de la convention initiale comme suit :

« MORET SEINE & LOING assurera la responsabilité du propriétaire et notamment le maintien de l'équipement en conformité avec les règles de sécurité en vigueur.

L'utilisateur s'engage à signaler sans délais à MORET SEINE & LOING, tout incident en sa connaissance, en lien avec le maintien des équipements en conformité avec les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

L'utilisateur devra se plier au respect des dispositions du règlement intérieur des piscines communautaires affiché dans l'établissement.

Le groupe d'élèves devra être accompagné par un ou plusieurs enseignants et sera placé sous sa ou leur responsabilité.

Pendant le temps et les activités exercées par l'utilisateur, celui-ci assumera la responsabilité des équipements et matériels qu'il utilise. Le gestionnaire, quant à lui, assurera, sur les créneaux scolaires, la responsabilité du gardiennage, la surveillance des bassins par du personnel qualifié conformément à la réglementation en vigueur ainsi qu'un soutien pédagogique à l'enseignant d'EPS par l'intervention d'un éducateur territorial des APS. »

Cette modification entrera en vigueur à compter du 13 janvier 2020.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant restent inchangées et demeurent applicables.

#### **2020.04 du 7 janvier 2020**

Signature avec le Centre Thérapeutique Santé Service d'une convention, du 13 janvier au 31 décembre 2020, ayant pour objet de fixer les conditions de mise en place d'un partenariat pour l'organisation de projets sur le sport-santé à l'Espace des Habitants sis rue des Marronniers à VILLEMÉR.

#### **2020.05 du 7 janvier 2020**

Signature avec l'ADIL 77 d'une convention ayant pour objet de définir les engagements des parties pour la mise en place de permanence d'un juriste d'ADIL 77 dans un local mis à disposition par Moret Seine et Loing.

La convention est conclue pour un an à compter de sa date de signature. Elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année sauf dénonciation signifiée par l'une ou l'autre des parties, sans aucun motif et ce 3 mois à l'avance.

#### **2020.06 du 9 janvier 2020**

Signature d'un bail dérogatoire avec Mme JEANSON (SIREN 533 842 522) pour le module n° 9, référencé local entreprise 31, d'une surface de 105 m<sup>2</sup> au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à ECUELLES – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 689,94 € hors taxes (indice ILAT du 1<sup>er</sup> trimestre 2019) et 130 € toutes taxes comprises de provisions de charges mensuelles à compter du 10 janvier jusqu'au 31 décembre 2020.

**2020.07 du 9 janvier 2020**

Signature d'une résiliation anticipée du bail à l'amiable avec la Société TREPTE à compter du 10 janvier 2020.

**2020.08 du 9 janvier 2020**

Autorisation donnée à Monsieur Yves BRUMENT, Vice-Président de MORET SEINE & LOING, pour signer, le 13 janvier 2020 à l'office notarial de MORET-LOING-ET-ORVANNE, l'ensemble des documents relatifs à la vente des lots n° 10 et 11, d'une superficie totale de 28 535 m<sup>2</sup>, situé lieu-dit « Les Remises », Pôle Économique des Renardières à ECUELLES – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE, au profit de la Société EQUIMETH ou toute société civile immobilière pour un montant de 656 305 € HT.

**2020.09 du 9 janvier 2020**

Signature d'une convention d'occupation précaire conclue pour deux mois à compter du 10 janvier 2020 avec la Société TREPTE ayant pour objet la mise à disposition d'un bureau de 15 m<sup>2</sup> au sein du local n° 2 de l'hôtel d'entreprises des Renardières sis 1 rue Montchavant à ECUELLES – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE, pour exercer son activité d'organisation de foires, salons professionnels et congrès en attendant l'acquisition de ses futurs locaux sur la commune de Saint-Fargeau-Ponthierry.

La présente convention est consentie moyennant un loyer mensuel de 98,89 € hors taxes (indice ILAT du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019) et 9,89 € toutes taxes comprises de provisions de charges mensuelles.

**2020.10 du 13 janvier 2020**

Signature avec la commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE d'une convention, conclue pour un an à compter du 13 janvier 2020 et renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans, ayant pour objet la mise à disposition des locaux de la salle de musique de l'école maternelle Alexandre Chevrier à VENEUX LES SABLONS – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE pour l'antenne Relais Assistantes Maternelles les mardis et jeudis matin de 8 h 45 à 11 h 30 correspondants aux périodes scolaires.

**2020.11 du 13 janvier 2020**

Signature avec la Galerie d'Art « L'Atelier le Vivier » une convention pour l'année 2020 de prêt d'œuvres qui seront installées dans les locaux de l'Office de Tourisme sis 4 bis place Samois à MORET SUR LOING - 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE. La mise à disposition de ces œuvres aura lieu au fil du temps du 17 janvier au 31 décembre 2020.

**2020.12 du 13 janvier 2020**

Signature avec la commune de MORET-LOING-ET-ORVANNE d'une convention, conclue pour un an à compter du 17 janvier 2020 et renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans, ayant pour objet de fixer les conditions de reversement à la commune des entrées du Musée du Sucre d'Orge.

**2020.13 du 17 janvier 2020**

Signature d'un contrat, souscrit pour 1 an à compter du 20 janvier 2020 renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, avec la SARL Dissuasion Protection Intervention (D.P.I.) ayant pour objet de définir les modalités des prestations de surveillance et de gardiennage sur les sites suivants :

- Centre Social – 98 rue Grande – 77430 CHAMPAGNE SUR SEINE,
- Espace des Habitants – rue des Marronniers – 77250 VILLEMER.

Les prix des prestations définis dans les conditions particulières sont fermes.

**2020.14 du 21 janvier 2020**

Signature d'une convention, conclue pour les samedis 7 et 21 mars 2020 – 3 et 17 octobre 2020 – 14 novembre 2020 de 9 h à 18 h, avec l'institut de formation « Planète Enfance » ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux du bâtiment sis 24 rue du Pavé Neuf à MORET SUR LOING – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE et comprenant l'utilisation de la salle du rez-de chaussée et de la cuisine située au 2<sup>ème</sup> étage pour assurer la formation des assistants maternels.

**2020.15 du 24 janvier 2020**

Signature d'une convention avec l'organisme Target77-formation ayant pour objet l'organisation de la formation intitulée « Préparation à l'habilitation électrique BS-BE manœuvres - initiale » les 28 et 29 janvier 2020 pour un groupe de 10 personnes. Le coût de la formation est arrêté à la somme de 1 340 € TTC.

**2020.16 du 24 janvier 2020**

Signature avec l'association Bien Naître au XXI<sup>e</sup> siècle d'une convention, conclue pour un an à compter du 5 février 2020, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux situés au sein du Pôle Famille

– 5 bis rue de la République à VENEUX LES SABLONS – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis de chaque mois de 20 h à 23 h.

#### **2020.17 du 24 janvier 2020**

Signature avec l'association Le Planning Familial d'une convention, conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux situés au sein du Pôle Famille – 5 bis rue de la République à VENEUX LES SABLONS – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE les jeudis et vendredis de 18 h 00 à 20 h 00 en fonction de la disponibilité de la salle.

#### **2020.18 du 24 janvier 2020**

Signature avec l'association « Aide à l'Insertion des Réfugiés à Champagne sur Seine (AIRC) » d'une convention, conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle d'activité cuisine du Centre Social situé 98 rue Grande à CHAMPAGNE SUR SEINE. L'association utilisera les locaux pendant les horaires d'ouverture du Centre Social en faisant une demande écrite dans les 15 jours précédant l'emprunt.

#### **2020.19 du 24 janvier 2020**

Vente du véhicule immatriculé 211-EKP-77 à la SARL Moret Automobiles pour la somme de 1 000 € TTC.

#### **2020.20 du 24 janvier 2020**

Signature d'une convention, conclue pour l'année en cours jusqu'au 31 décembre 2020, avec l'UDSP 77 ayant pour objet l'organisation de formation de maintien et d'actualisation des compétences des sauveteurs secouristes du travail pour des groupes de 4 à 10 personnes. La participation financière est arrêtée à la somme de 600 € TTC.

#### **2020.21 du 24 janvier 2020**

De signer une convention qui prend effet à sa date de signature et s'achève au plus tard le 31 décembre 2024 avec l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF) ayant pour objet de fixer les objectifs et les modalités de travail pour former un partenariat stratégique et définir une politique foncière sur le moyen terme à l'échelle du territoire de MORET SEINE & LOING.

#### **2020.22 du 24 janvier 2020**

Signature avec l'Université Rurale Seine et Loing (URSL) d'une convention, conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> février 2020, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, des locaux situés à l'Espace des Habitants (EDH) sis rue des Marronniers à VILLEMÉR pour l'organisation de conférences ponctuelles ou d'ateliers hebdomadaires.

#### **2020.23 du 27 janvier 2020**

Signature de l'avenant de transfert au Marché n° 13/2016 relatif à la réalisation des travaux du Pôle Gare à VENEUX LES SABLONS – Lot n° 2 : Enfouissement de réseaux Eclairage Public Suite à la dissolution de la société SAG VIGELEC.

Le nouveau titulaire du marché pour ce lot est : SPIE CityNetworks - 1-3 place de la Berline -93287 Saint Denis Cedex

L'ensemble du marché et des garanties restent inchangés. L'avenant n'a aucune incidence financière sur le montant initial du marché.

#### **2020.24 du 28 janvier 2020**

Application au Contrat de location avec Madame et Monsieur MILLEREAU de la clause d'indexation au 1<sup>er</sup> février 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| Date d'application           | Indice de référence | Montant annuel du loyer Hors Taxes |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> février 2019 | IRL 3T2018 = 128,45 | 11 976,50 €                        |
| 1 <sup>er</sup> février 2020 | IRL 3T2019 = 129,99 | 12 120,09 €                        |

IRL = Indice de Référence des Loyers

#### **2020.25 du 28 janvier 2020**

Application au bail avec le Cabinet PHILIPPON de la clause d'indexation au 1<sup>er</sup> février 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| Date d'application           | Indice de référence  | Montant annuel du loyer Hors Taxes |
|------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> février 2019 | ILAT 1T2018 = 111,45 | 12 868,44 €                        |
| 1 <sup>er</sup> février 2020 | ILAT 1T2019 = 113,88 | 13 149,02 €                        |

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires



**2020.26 du 28 janvier 2020**

Application au bail avec la Société HB de la clause d'indexation au 6 février 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| Date d'application | Indice de référence  | Montant annuel du loyer Hors Taxes |
|--------------------|----------------------|------------------------------------|
| 6 février 2019     | ILAT 3T2018 = 112,74 | 10 883,13 €                        |
| 6 février 2020     | ILAT 3T2019 = 114,85 | 11 086,82 €                        |

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

**2020.27 du 28 janvier 2020**

Application au bail avec la société TELIMA ENERGY IDF de la clause d'indexation au 3 février 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| Date d'application | Indice de référence | Montant annuel du loyer Hors Taxes |
|--------------------|---------------------|------------------------------------|
| 3 février 2019     | ILC 2T2018 = 112,59 | 16 170,24 €                        |
| 3 février 2020     | ILC 2T2019 = 115,21 | 16 546,52 €                        |

ILC = Indice des Loyers Commerciaux

**2020.28 du 28 janvier 2020**

Application au bail avec la société CALISTAIR de la clause d'indexation au 1<sup>er</sup> février 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| Date d'application           | Indice de référence | Montant annuel du loyer Hors Taxes |
|------------------------------|---------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> février 2019 | ILC 2T2018 = 112,59 | 13 116,85 €                        |
| 1 <sup>er</sup> février 2020 | ILC 2T2019 = 115,21 | 13 422,08 €                        |

ILC = Indice des Loyers Commerciaux

**2020.29 du 28 janvier 2020**

Application au bail avec la Société 2RLJ - AGE D'OR SERVICES de la clause d'indexation au 1<sup>er</sup> février 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| Date d'application           | Indice de référence  | Montant annuel du loyer Hors Taxes |
|------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> février 2019 | ILAT 3T2018 = 112,74 | 6 213,56 €                         |
| 1 <sup>er</sup> février 2020 | ILAT 3T2019 = 114,85 | 6 329,86 €                         |

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

**2020.30 du 28 janvier 2020**

Application au bail avec la Société THEMESIS INFORMATIQUE de la clause d'indexation au 1<sup>er</sup> février 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| Date d'application           | Indice de référence  | Montant annuel du loyer Hors Taxes |
|------------------------------|----------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> février 2019 | ILAT 3T2018 = 112,74 | 3 034,80 €                         |
| 1 <sup>er</sup> février 2020 | ILAT 3T2019 = 114,85 | 3 091,60 €                         |

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

**2020.31 du 30 janvier 2020**

Signature d'un bail dérogatoire avec Vélo Bello (SIRET 821 172 236 00019) pour un local d'activité d'une surface de 40 m<sup>2</sup>, situé au Rez-de-chaussée, porte G au sein de l'immeuble dénommé « Maison des Entreprises » situé 18, allée Gustave Prugnat, à MORET SUR LOING – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 104,07 € hors taxes (indice ILAT du 3<sup>ème</sup> trimestre 2019) et 10,41 € toutes taxes comprises de provisions de charges mensuelles à compter du 1<sup>er</sup> février 2020 jusqu'au 31 janvier 2023.

#### **2020.32 du 31 janvier 2020**

Signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association Ecole des Parents et des Educateurs Sud Seine et Marne ayant pour objet de modifier l'article 2 de la convention initiale comme suit :

« Moret Seine et Loing met à disposition de l'association les locaux situés au sein du bâtiment dénommé « Pôle Famille » - 5 bis rue de la République à VENEUX LES SABLONS – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE et comprenant :

**Pour l'activité** : 1 salle de 13,60 m<sup>2</sup> - 1 salle de 5,82 m<sup>2</sup> - 1 espace de stockage de 6,09 m<sup>2</sup>.

Ces espaces sont situés à l'étage du bâtiment, en haut de l'escalier à gauche.

**Pour l'accueil** : 1 hall de 11 m<sup>2</sup> - 1 bureau de 11,20 m<sup>2</sup> \* 1 salle de 33 m<sup>2</sup>.

Ces espaces sont situés au rez-de-chaussée du bâtiment.

**Pour les mardis et jeudis de 8 h 30 à 12 h** - 1 bureau de 12,37 m<sup>2</sup>,

Cet espace est situé au 2<sup>ème</sup> l'étage du bâtiment, en haut de l'escalier à gauche.

L'association occupera les locaux en fonction du planning d'occupation des salles, par l'ensemble des services, établi par le Centre Social. »

Cette modification entrera en vigueur à compter du 7 février 2020.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant restent inchangées et demeurent applicables.

#### **2020.33 du 3 février 2020**

Signature du protocole d'accord transactionnel avec la Société BREGE, la Société INTER SERVICE DALLAGE, la SMABTP et la Société ANDICT ayant pour objet de valider la répartition de prise en charge des travaux de reprise de la piste de Roller par l'ensemble des parties.

#### **2020.34 du 3 février 2020**

Signature avec le Centre Thérapeutique Santé Service d'une convention, conclue du 3 mars au 31 décembre 2020, ayant pour objet de fixer les conditions de mise en place d'un partenariat pour l'organisation des « ateliers de la longévité » au Centre Social sis au 98 rue Grande à CHAMPAGNE SUR SEINE.

#### **2020.35 du 4 février 2020**

Signature de l'avenant n° 1 au marché n° 10/2016 relatif au marché de Télécommunications avec SFR prenant en compte les plus-values et moins-values sur certains lots du marché, à savoir :

##### **LOT 1 : Téléphonie fixe – trafic entrant et sortant échappant à la présélection**

Le montant estimatif de l'avenant s'élève à 1 872,24 € TTC/an (non contractuel). En conséquence, le montant annuel estimatif et non contractuel du marché du lot n° 1 est ainsi porté à la somme de 7 419,24 € TTC.

##### **LOT 3 : Téléphonie mobile**

Le montant estimatif de l'avenant s'élève à 3 073,20 € TTC/an (non contractuel). En conséquence, le montant annuel estimatif et non contractuel du marché du lot n° 3 est ainsi porté à la somme de 11 995,20 € TTC.

##### **LOT 4 : Services internet**

Le montant estimatif de l'avenant s'élève à – 717,96 € TTC/an (non contractuel). En conséquence, le montant annuel estimatif et non contractuel du marché du lot n° 1 est ainsi porté à la somme de 8 440,85 € TTC.

La durée initiale du marché est prolongée de 24 mois pour ces lots afin d'aligner les dates de fin d'engagement.

#### **2020.36 du 6 février 2020**

Signature d'une convention, conclue pour l'année 2020, avec l'ANCV ayant pour objet de définir les engagements respectifs des parties dans le cadre de la mise en œuvre du programme Bourse Solidarité Vacances de l'ANCV.

#### **2020.37 du 11 février 2020**

Signature d'une convention avec une psychologue ayant pour objet de préciser les conditions de réalisation d'un programme d'analyse des pratiques en direction des animateurs de RAM du sous-groupe Sud.

Moret Seine et Loing prend en charge les prestations des 12 juin et 17 octobre 2020.

#### **2020.38 du 13 février 2020**

Signature de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial avec Voies Navigables de France ayant pour objet d'intégrer dans l'article 1 la halte dite « de la Gendarmerie » située à

MORET SUR LOING – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE et de modifier l'article 3 sur la durée de stationnement des bateaux de plaisance au-delà des 5 jours. Le montant de la nouvelle redevance s'élève à 7 510,24 €.

#### **2020.39 du 17 février 2020**

Application au bail avec la société ASSISQUAL de la clause d'indexation au 1<sup>er</sup> mars 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| Date d'application        | Indice de référence | Montant annuel du loyer Hors Taxes |
|---------------------------|---------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> mars 2019 | ICC 3T2018 = 1733   | 14 367,07 €                        |
| 1 <sup>er</sup> mars 2020 | ICC 3T2019 = 1746   | 14 474,85 €                        |

ICC = Indice du Coût de la Construction

#### **2020.40 du 24 février 2020**

Signature avec la commune de VILLEMÉR d'une convention de mandat de Maitrise d'Ouvrage pour les travaux réfection du parking sis rue des Marronniers à VILLEMÉR.

Cette convention prend effet à compter de sa notification qui intervient après transmission au contrôle de légalité, et s'achève suivant les conditions de constat d'achèvement de la mission.

#### **2020.41 du 24 février 2020**

Mise en œuvre des points suivants pour les projets du Service Culture MSL :

- Des projets liés à la mise en réseau des écoles de musique (collaboration artistique avec un opérateur culturel, formations, examens communs...),
- Des évènements culturels à l'échelle communautaire,
- Des actions artistiques itinérantes.

Ces actions donneront lieu à la signature de conventions sur l'année 2020.

#### **2020.42 du 27 février 2020**

Signature du Marché n° 2019/10 relatif à la souscription des contrats d'assurance « DOMMAGES OUVRAGE ET GARANTIES DIVERSES » applicables à l'opération de construction suivante : TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA PISCINE DU GRAND JARDIN avec :

| N° de lots | Désignation des lots                                                         | Titulaires                                                                                                                                                              | Montant en € HT |
|------------|------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------|
| 1          | Assurance « dommages ouvrage »                                               | ARTEC (mandataire)<br>270 boulevard Clémenceau<br>59700 MARCQ EN BAROEUL<br>Mutuelle des Architectes Français<br>189 boulevard Malesherbes<br>75856 PARIS CEDEX 17      | 65 020,21 €     |
| 2          | Assurance « tous risques chantier et responsabilité du maître de l'ouvrage » | Assurances Pilliot (mandataire)<br>Rue de Witternesse<br>BP 40002<br>62120 AIRE SUR LA LYS<br>MS AMLIN ASSURANCE<br>Boulevard du Roi Albert II<br>37 – B-1030 BRUXELLES | 22 721,11 €     |

Le lot 1 commence à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement et prend fin à l'expiration d'une période de 10 ans à compter de la réception.

Le lot 2 commence à compter de la prise d'effet du marché et se termine à la date de réception des travaux.

#### **2020.43 du 3 mars 2020**

Adhésion au groupement d'achat d'énergie et services associés lancé par le SDESM autorisant le représentant du SDESM à signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses seront inscrites au budget et signature de l'acte constitutif du groupement de commande et toutes pièces s'y rapportant.

#### **2020.44 du 5 mars 2020**

Signature d'un contrat, souscrit pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, avec la SARL Dissuasion Protection Intervention (D.P.I.) ayant pour objet de

définir les modalités des prestations de surveillance et de gardiennage au Stand de Tir – chemin de la Croix St Rémy à ECUELLES – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE. Les prix des prestations définis dans les conditions particulières sont fermes.

#### **2020.45 du 6 mars 2020**

Signature avec l'association Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme une convention ayant pour objet de :

- Donner délégation de gestion à l'association des intérêts de Moret Seine et Loing dans le cadre de la construction, de l'exploitation et de l'évolution de la plateforme APIDAE,
- Porter adhésion de MORET SEINE & LOING au réseau APIDAE.

La participation financière de Moret Seine et Loing est fixée en fonction du budget annuel de l'Office de Tourisme.

#### **2020.46 du 9 mars 2020**

Signature avec le SESSAD le Colibri d'une convention, conclue du 23 mars au 30 juin 2020, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de la salle enfance famille d'une superficie de 51,9 m<sup>2</sup> située au sein du Centre Social de Moret Seine et Loing situé 98 rue Grande à Champagne sur Seine.

La fondation utilisera les locaux les lundis de 13 h 30 à 15 h 00 hors vacances scolaires pour l'accueil d'enfants.

#### **2020.47 du 10 mars 2020**

Signature d'une convention, conclue à compter de sa date de signature pour 3 ans, reconductible annuellement par tacite reconduction, avec l'association STRM ayant pour objet de définir les modalités de mise à disposition, à titre gracieux, du stand de tir.

#### **2020.48 du 13 mars 2020**

Signature du marché n° 2020/1 relatif à la fourniture de denrées alimentaires et aide à la confection des menus pour diverses structures du service Petite Enfance avec la Société SOGERES, conclu pour une durée d'une année à compter du 1 avril 2020. Il est renouvelable par période annuelle et par décision expresse sans que la durée totale ne puisse excéder 3 ans

Le montant estimatif annuel sans valeur contractuelle sur l'ensemble des structures est de 44 550,50 € HT dont les prix unitaires sont :

|        | <b>Les bébés<br/>Prix Unitaires en € HT</b> | <b>Les Moyens<br/>Prix Unitaires en € HT</b> | <b>Les Grands<br/>Prix Unitaires en € HT</b> |
|--------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Repas  | 2,342                                       | 3,057                                        | 3,176                                        |
| Goûter | 0,525                                       | 0,525                                        | 0,525                                        |

#### **2020.49 du 16 mars 2020**

Application au bail avec la Société EU CREAL de la clause d'indexation au 1<sup>er</sup> avril 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| <b>Date d'application</b>  | <b>Indice de référence</b> | <b>Montant annuel du loyer Hors Taxes</b> |
|----------------------------|----------------------------|-------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> avril 2019 | ILAT 3T2018 = 112,74       | 4 762,54 €                                |
| 1 <sup>er</sup> avril 2020 | ILAT 3T2019 = 114,85       | 4 851,67 €                                |

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

#### **2020.50 du 16 mars 2020**

Application au bail avec la Société Jean Luc MONTACLAIR de la clause d'indexation au 1<sup>er</sup> avril 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| <b>Date d'application</b>  | <b>Indice de référence</b> | <b>Montant annuel du loyer Hors Taxes</b> |
|----------------------------|----------------------------|-------------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> avril 2019 | ILAT 3T2018 = 112,74       | 3 752,78 €                                |
| 1 <sup>er</sup> avril 2020 | ILAT 3T2019 = 114,85       | 3 823,02 €                                |

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

#### **2020.51 du 30 mars 2020**

Sollicitation d'une subvention de 29 750 € maximum à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) pour couvrir les dépenses de la FPPMA pour l'année 2019 concernant le site Natura 2000 « Rivières du Loing et du Lunain ».

**2020.52 du 30 mars 2020**

Signature avec la commune de SAINT MAMMES d'une convention, conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020. Elle sera renouvelée automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans, ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, de la bibliothèque municipale pour accueillir les enfants placés en : Accueil familial « Graine d'Eveil » de 9 h à 10 h avec prêt de livres et encrêche collective « Les Moussaillons » de 10 h à 12 h, le 1<sup>er</sup> vendredi de chaque mois selon le planning annuel établi par la bibliothèque et transmis au service Petite Enfance.

**2020.53 du 8 avril 2020**

Signature avec C3RB Informatique d'un contrat, établi du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2020. Il est reconductible tacitement 2 fois sans que le délai n'excède le 31 décembre 2022, portant sur la fourniture d'un service de maintenance du progiciel de gestion de Médiathèques Orphée comprenant : l'assistance et la téléassistance - la maintenance corrective et évolutive - la réalisation de prestations d'information et de documentation fonctionnelles. Le montant de la redevance annuelle s'élève à 1 815,16 € HT.

**2020.54 du 14 avril 2020**

Signature avec la Commune de MONTIGNY SUR LOING d'une convention à titre gracieux, conclue pour un an à compter du 12 mai 2020, renouvelable automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans, de mise à disposition des locaux de l'accueil périscolaire sis rue des Hautes Bornes à MONTIGNY SUR LOING, comme suit :

- Le mardi de 9 h à 16 h 00 pour les Matinées à Jouer avec fourniture de repas,
- Le jeudi de 9 h à 11 h 30 pour le Relais Assistantes Maternelles,
- Le vendredi de 9 h à 11 h 30 pour le Relais Assistantes Maternelles.

MORET SEINE & LOING participe aux frais de repas pour les Matinées à Jouer dont le montant unitaire est fixé par délibération du conseil municipal et révisable annuellement.

**2020.55 du 14 avril 2020**

Signature avec la Mission Locale Intercommunale de la Seine et du Loing d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, renouvelable automatiquement par reconduction expresse chaque année dans la limite de 3 ans, d'un bureau du Centre Social - 98 rue Grande à CHAMPAGNE SUR SEINE pour l'organisation de permanences destinées aux jeunes les lundis, mercredis et vendredis de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30.

**2020.56 du 17 avril 2020**

Signature d'une convention pour l'année 2020 avec le Département de Seine et Marne ayant pour objet de définir les modalités du partenariat concernant l'accueil et l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA.

**2020.57 du 20 avril 2020**

Application au bail avec la Société Flex Fuel Energy Development de la clause d'indexation au 1<sup>er</sup> mai 2020 sur le montant du loyer comme suit :

| Date d'application       | Indice de référence  | Montant annuel du loyer Hors Taxes |
|--------------------------|----------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> mai 2019 | ILAT 4T2018 = 113,30 | 92 177,34 €                        |
| 1 <sup>er</sup> mai 2020 | ILAT 4T2019 = 115,43 | 93 910,24 €                        |

ILAT = Indice des Loyers des Activités Tertiaires

**2020.58 du 24 avril 2020**

Sollicitation d'une subvention de 41 747,01 € auprès de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie (DRIEE) pour couvrir les dépenses de la FPPMA et le temps passé par l'agent référent de Moret Seine et Loing pour l'année 2020.

**2020.59 du 24 avril 2020**

Signature avec Defi Informatique d'un contrat, établi à partir du 1<sup>er</sup> mai 2020 pour une durée d'un an. Il est reconductible tacitement chaque année à sa date d'anniversaire sans que la durée totale n'excède 3 ans, ayant pour objet de fixer les conditions des prestations d'assistance et de maintenance du progiciel « Klastoo ».

Le montant de la redevance annuelle s'élève à 734,60 € TTC

**2020.60 du 24 avril 2020**

Autorisation donnée à Monsieur Yves BRUMENT, Vice-Président de MORET SEINE & LOING, pour signer avec le Département de Seine et Marne une convention de subvention ayant pour objet de fixer les modalités du soutien financier de ce dernier apporté à MORET SEINE & LOING pour le projet d'étude pour une future prise de compétence de l'eau potable et de l'assainissement sur la Communauté de Communes Moret Seine et Loing.



Cette convention prend effet à compter de sa date de signature et prendra fin 7 ans plus tard si le délai contractuel de début d'exécution des travaux est respecté.

#### **2020.61 du 27 avril 2020**

Souscription d'une ligne de trésorerie interactive auprès de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Ile de France, dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

|                                                  |                                                                                                                 |
|--------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Montant de la ligne de trésorerie :</b>       | 600 000 € - Six cent mille euros ;                                                                              |
| <b>Durée :</b>                                   | 364 jours à compter du 13 Mai 2020 ;                                                                            |
| <b>Indice de référence :</b>                     | Taux fixe à 0,22 % l'an ;                                                                                       |
| <b>Périodicité de facturation des intérêts :</b> | mensuelle ;                                                                                                     |
| <b>Frais de dossier :</b>                        | 600 € ;                                                                                                         |
| <b>Commission d'engagement :</b>                 | néant ;                                                                                                         |
| <b>Commission de gestion :</b>                   | néant ;                                                                                                         |
| <b>Commission de mouvement :</b>                 | néant ;                                                                                                         |
| <b>Commission de non utilisation :</b>           | 0,15 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie interactive et l'encours moyen des tirages ; |

#### **2020.62 du 11 mai 2020**

Autorisation donnée à Monsieur Francis DUCHATEAU, Vice-Président de MORET SEINE & LOING, pour signer l'ensemble des documents relatifs à la vente de la parcelle section AI n° 336, issue de la division de la parcelle AI n° 325, d'une superficie totale de 1 360 m<sup>2</sup>, située au 130 rue du Général de Gaulle à CHAMPAGNE SUR SEINE, au profit de la société MECAGIL-LEBON ou toute société civile immobilière s'y substituant pour un montant de 27 200 € HT. La signature est prévue le 14 mai 2020 à l'office notarial de MORET-LOING-ET-ORVANNE.

#### **2020.63 du 15 mai 2020**

Signature avec la société Sogeres d'une convention ayant pour objet de confier au prestataire la mission de livrer les repas en liaison froide à destination des structures suivantes du service Petite Enfance :

- Crèche collective « Les Moussaillons » située 29 rue des Trop Chères à SAINT MAMMES,
- Micro crèche « Arc-en-ciel » située 98 rue Grande à CHAMPAGNE SUR SEINE,
- Multi accueil « La Farandole » situé 91 rue du Pavé Neuf à MORET SUR LOING

Les prix unitaires par repas livrés sont les suivants :

|        | <b>Les bébés<br/>Prix Unitaires en € HT</b> | <b>Les Moyens<br/>Prix Unitaires en € HT</b> | <b>Les Grands<br/>Prix Unitaires en € HT</b> |
|--------|---------------------------------------------|----------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Repas  | 3,112                                       | 3,112                                        | 3,698                                        |
| Goûter | 0,793                                       | 0,793                                        | 0,793                                        |

Cette convention prend effet à compter du 18 mai 2020 pour une durée de trois semaines calendaires renouvelable par période de même durée pendant le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19.

#### **2020.64 du 19 mai 2020**

Signature de l'avenant n° 1 à la convention de partenariat pour la mise en place d'une Classe artistique au Collège Fernand Gregh à CHAMPAGNE SUR SEINE sur l'année scolaire 2019/2020 ayant pour objet de modifier l'article 3 « moyens financiers » du II. MOYENS de la convention initiale comme suit :

##### **« Article 3. Moyens financiers**

Les signataires établissent et joignent à la présente convention le budget de la Classe Artistique au collège, destinée à couvrir les différents frais engagés (rémunération des artistes, billetterie, transports...).

Le collège s'engage à couvrir les frais de billetterie (entrées aux spectacles, aux ateliers et aux conférences) liés au parcours d'éducation artistique.

La CCMSL s'engage à financer les actions liées au projet artistique dans le cadre du CTDC (Contrat Territorial de Développement Culturel) initié en 2018 par le Conseil Départemental de Seine et Marne (interventions d'artistes, transports, frais de lancement, frais de communication, vidéaste....) à hauteur de 10 000 € à la structure culturelle. »

Cette modification entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par le présent avenant restent inchangées et demeurent applicables.

#### **2020.65 du 25 mai 2020**

Signature de la convention constitutive de groupement de commandes avec les communes membres et les syndicats souhaitant y adhérer pour des achats de fournitures et autres consommables relatifs à la lutte contre l'épidémie de Coronavirus.



La convention entre en vigueur à sa date de signature et prendra fin à l'issue de la mise à disposition des fournitures aux membres du groupement et l'édition des titres de recettes correspondant aux commandes de chacun des membres du groupement

**2020.66 du 28 mai 2020**

Signature d'une résiliation anticipée du bail à l'amiable avec la Société TOP LOISIRS à compter du 31 mai 2020.

**2020.67 du 28 mai 2020**

Signature d'une convention d'occupation précaire, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020 pour s'achever à pareille période de l'année 2021, avec la Société EQUIMETH ayant pour objet la mise à disposition, à titre gracieux, d'une portion d'environ 2 000 m<sup>2</sup> (100 m x 20 m x 3 m) en frange Est de la parcelle n°166 ZB 558, sise rue des Remises à ECUELLES (77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE), pour stocker temporairement des déblais et remblais du chantier de construction de son unité de production de biogaz.

**2020.68 du 2 juin 2020**

Signature de la reconduction du marché n° 2018/05 relatif à des travaux d'impression pour la Communauté de Communes Moret Seine et Loing pour une période allant du 1<sup>er</sup> mai 2020 au 30 avril 2021 avec les contractants suivants :

| N° de lots | Désignation des lots                    | Titulaires                                                                        |
|------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
| 1          | Magazine, guides et rapport d'activité  | Imprimerie Vincent<br>32 avenue Thérèse Voisin<br>CS 64229<br>37042 TOURS Cedex 1 |
| 2          | Impression de supports de communication | Helio Service<br>86 rue de la Houzelle<br>77250 Veneux les Sablons                |
| 4          | Impression de papeterie                 | Helio Service<br>86 rue de la Houzelle<br>77250 Veneux les Sablons                |

**2020.69 du 2 juin 2020**

Signature avec la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne d'une convention de financement, conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 30 novembre 2022, ayant pour objet le versement d'une subvention correspondant à une aide au démarrage de l'extension de l'équivalent temps plein du RAM de CHAMPAGNE SUR SEINE au titre des exercices 2020 et 2021. L'aide financière s'élève à 16 000 € pour l'exercice 2020 et 8 000 € pour l'exercice 2021.

**2020.70 du 2 juin 2020**

Signature d'une convention avec la commune de CHAMPAGNE SUR SEINE, conclue à compter du 5 juin jusqu'au 3 juillet 2020 inclus, ayant pour objet la mise à disposition d'un agent pour exercer des missions d'animateur de jeunes enfants les vendredis.

**2020.71 du 2 juin 2020**

Signature d'une convention, conclue à compter de la date de signature jusqu'au 30 juin 2020, avec M. et Mme CORDIER ayant pour objet de définir les modalités d'autorisation de tour d'échelle pour la réalisation de l'enduisage de l'extension du stand à 10 m et la mise en place d'une couverture sur le nouveau mur en recouvrement de l'existant du stand de tir sis chemin de la Croix Saint Rémy à ECUELLES – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

**2020.72 du 8 juin 2020**

Signature d'un bail commercial dérogatoire avec la société TREPTE pour le module n° 14, d'une surface de 49 m<sup>2</sup> au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant - ECUELLES – 77250 MORET-LOING-ET-ORVANNE

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 324,67 € hors taxes (indice ILAT du 4<sup>er</sup> trimestre 2019) et 56 € toutes taxes comprises de provisions de charges mensuelles pour une durée d'une année à compter du 9 juin 2020.

**2020.73 du 8 juin 2020**

Signature d'un bail commercial dérogatoire avec l'entreprise Aircraft Completion Engineering, nom commercial « ACE AERO » pour le module n° 2, d'une surface de 143 m<sup>2</sup> au sein de l'Hôtel d'Entreprises situé 1, rue Montchavant à Ecuelles – 77250 Moret Loing et Orvanne.

Le bail est consenti moyennant un loyer mensuel de 939,40 € hors taxes (indice ILC du 4<sup>er</sup> trimestre 2019) et 174 € toutes taxes comprises de provisions de charges mensuelles pour une durée d'une année à compter du 9 juin 2020.

**2020.74 du 8 juin 2020**

Signature d'une convention avec la Préfecture de Seine-et-Marne ayant pour objet de déterminer les modalités de versement de l'aide financière de l'Etat, dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2), pour l'année 2020. Le montant provisionnel s'élève à la somme de 14 152,23 €.

#### **2020.75 du 9 juin 2020**

Signature des avenants n° 1 du marché n° 2019/4 relatif à des travaux de réaménagement et mise en conformité PMR et électrique du Stand de Tir sis Chemin de la Croix Saint Rémi Ecuelles (77250) afin de :

1/ prendre en compte les plus-values et moins-values sur certains lots du marché, à savoir :

#### **Lot 1 : Démolition – Gros Œuvre – Ravalement**

Les démolitions ont permis de découvrir des ouvrages défectueux ou inexistantes. Ceux-ci ont dû être intégrés dans l'assiette des travaux, à savoir :

- Renforcement de la charpente et reprise puits de désenfumage.
- Création de puisard EP en remplacement d'un branchement EP sur EU et conduite d'évacuation cassée.
- Complément d'enduit extérieur sur façade du 10 m
- Complément base vie suite à l'allongement du délai de chantier.

Le montant de l'avenant s'élève à 17 358,68 € HT.

En conséquence, le montant pour ce lot est ainsi porté à la somme de 142 858,68 € HT.

#### **Lot 2 : Charpente Métallique Couverture**

Les adaptations suivantes ont dû être intégrées au présent lot :

- Fourniture et mise en œuvre d'une couvertine en aluminium laqué, afin de protéger la tête de mur de clôture.
- Le remplacement des bacs acier simple par des panneaux sandwich pour une meilleure isolation phonique.

Le montant de l'avenant s'élève à 1 584,00 € HT.

En conséquence, le montant pour ce lot est ainsi porté à la somme de 21 225,00 € HT.

#### **Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures**

Une erreur de transcription entre l'acte d'engagement et l'ordre de service de notification est régularisée concernant l'option des volets roulants.

Les adaptations suivantes ont été nécessaires afin de mettre à jour les travaux demandés à l'entreprise dont :

- Création d'une menuiserie avec volet pin pour création et modification projet initiale sur club house,
- Suppression des volets roulants entre pas de tir au 10 m, y compris l'ossature

Le montant de l'avenant s'élève à – 15 952,25 € HT.

En conséquence, le montant pour ce lot est ainsi porté à la somme de 33 209,35 € HT.

#### **Lot 6 : Plomberie Sanitaire**

Les travaux ayant nécessité quelques modifications entraînant une plus-value.

Le montant de l'avenant s'élève à 38 € HT.

En conséquence, le montant pour ce lot est ainsi porté à la somme de 3 751,00 € HT.

#### **Lot 7 : Chauffage Ventilation**

Des adaptations de travaux ont été rendues nécessaires, suite aux modifications pendant la phase travaux :

- Pose d'une ventilation simple flux en lieu et place d'un double flux (ventilation naturelle installée)

Le montant de l'avenant s'élève à – 7 395,00 € HT.

En conséquence, le montant pour ce lot est ainsi porté à la somme de 26 815,00 € HT.

#### **Lot 8 : Peinture Nettoyage**

Une erreur de transcription entre le devis et l'acte d'engagement est régularisée.

Le montant pour ce lot reste inchangé soit 13 430,10 € HT.

2/ prolonger la durée initiale du marché de 4 mois pour l'ensemble des lots du marché suite à la négociation d'une convention de droit d'échelle avec le propriétaire de la parcelle voisine qui a décalé le début des travaux du Stand de tir à 10 m.

#### **2020.76 du 9 juin 2020**

Signature de l'avenant n° 3 au marché n° 13/2016 relatif à la réalisation des travaux du Pôle Gare à Veneux les Sablons – Lot n° 1 : terrassements – Assainissement - Voirie afin de prendre en compte les sujétions techniques imprévues et nécessaires, induisant des modifications et rajouts lors de l'exécution des travaux du lot n° 1 sur l'opération n° 2 – rue Victor Hugo et rue Berthelot comme suit :

- Ajustement des quantités réalisées suite à la création d'un bateau au numéro 18, remplacement du béton désactivé de la sortie SNCF par de l'enrobé, suppression de potelets, remplacement d'une surface enrobé par de l'espace en somme de parking, mise à la côte de tampons et regards non prévu,
- Modification de la signalisation et des peintures au sol suite au déplacement de la place PMR et au changement de statut du stationnement (payant en partie haute),
- Création de siphon en « T » dans les avaloirs,
- Création d'un perré pavés le long du n° 18,

- Création de 7 prix nouveaux numéroté Px Nv 43 à Px Nv 49

| Aménagement du pôle gare CCMSL                                              |                                                                                 |    |            | Avenant N°3 |                   |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|----|------------|-------------|-------------------|
| Opération n°2 - Rue Victor Hugo et rue Berthelot                            |                                                                                 |    |            |             |                   |
| N°                                                                          | Désignation des Travaux                                                         | U  | P.U.       | QT          | EUROS             |
| <b>100 - Travaux Préparatoires</b>                                          |                                                                                 |    |            |             |                   |
| 110b                                                                        | Mise à niveau de chambre de tirage.....                                         | U  | 298,20 €   | 3           | 894,60            |
| 118                                                                         | Terrassements en déblai.....                                                    | m3 | 20,67 €    | 18          | 372,06            |
| <b>100 - Travaux Préparatoires - Sous Total Hors Taxes</b>                  |                                                                                 |    |            |             | <b>1 266,66</b>   |
| <b>200 - Voirie - Trottoir - Piste cyclable</b>                             |                                                                                 |    |            |             |                   |
| 201                                                                         | Compaction du fond de forme, y compris nivellement et réglage.....              | m2 | 1,41 €     | 10          | 14,10             |
| <b>Trottoir béton désactivé clair</b>                                       |                                                                                 |    |            |             |                   |
| 218                                                                         | Fourniture et mise en œuvre de béton désactivé calcaire "Clair".....            | m2 | 35,50 €    | -216        | - 7 665,00        |
| <b>Trottoir enrobé noir</b>                                                 |                                                                                 |    |            |             |                   |
| 207V                                                                        | Fourniture et mise en œuvre de Grave Naturelle de carrière ou du chantier.....  | T  | 22,07 €    | -7          | - 154,49          |
| 206                                                                         | Fourniture et mise en œuvre couche d'accrochage.....                            | m2 | 0,63 €     | 216         | 136,08            |
| 215V                                                                        | Fourniture et mise en œuvre de BB D/6 noir sur 4 cm.....                        | T  | 127,00 €   | 18          | 2 286,00          |
| <b>Bordures et caniveaux</b>                                                |                                                                                 |    |            |             |                   |
| 221b                                                                        | Fourniture et Pose de bordure en béton de type PS.....                          | ml | 15,08 €    | 6           | 90,48             |
| <b>200 - Voirie - Trottoir - Piste cyclable - Sous Total Hors Taxes</b>     |                                                                                 |    |            |             | <b>- 5 295,83</b> |
| <b>500 - Espaces verts</b>                                                  |                                                                                 |    |            |             |                   |
| 502                                                                         | Fourniture et mise en œuvre de terre végétale d'apport.....                     | m3 | 19,54 €    | 10          | 195,40            |
| <b>500 - Espaces verts - Sous Total Hors Taxes</b>                          |                                                                                 |    |            |             | <b>195,40</b>     |
| <b>600 - Mobilier urbain, clôtures</b>                                      |                                                                                 |    |            |             |                   |
| 601                                                                         | Fourniture et pose de potelet métallique fixe.....                              | U  | 140,00 €   | -22         | - 3 080,00        |
| <b>600 - Mobilier urbain ... fin de chantier - Sous Total Hors Taxes</b>    |                                                                                 |    |            |             | <b>- 3 080,00</b> |
| <b>700 - Signalisation Horizontale et Verticale</b>                         |                                                                                 |    |            |             |                   |
| 708                                                                         | Fourniture et pose de bande de guidage en caoutchouc préformé-thermocollée..... | ml | 30,00 €    | 49          | 1 470,00          |
| <b>700 - Signalisation Horizontale et Verticale - Sous Total Hors Taxes</b> |                                                                                 |    |            |             | <b>1 470,00</b>   |
| <b>900 - Prix Nouveaux</b>                                                  |                                                                                 |    |            |             |                   |
| Px Nv 43                                                                    | Reprise d'un perré en pavés face au n°18                                        | ml | 6 219,00 € | 1           | 6 219,00          |
| Px Nv 44                                                                    | Création de gargouille et descente d'eau                                        | U  | 798,00 €   | 1           | 798,00            |
| Px Nv 45                                                                    | Reprise de muret et mise à la colle lampons                                     | ml | 1 307,00 € | 1           | 1 307,00          |
| Px Nv 46                                                                    | Fourniture, livraison et pose de logo PMR complémentaire                        | ml | 422,00 €   | 1           | 422,00            |
| Px Nv 47                                                                    | Pv pour siphonage avatoire en T                                                 | U  | 91,10 €    | 4           | 364,40            |
| Px Nv 48                                                                    | Livraison et pose de 7 lampons fourni par Veolia                                | ml | 1 472,00 € | 1           | 1 472,00          |
| Px Nv 49                                                                    | Reprise pieds abris vélos                                                       | ml | 1 450,00 € | 1           | 1 450,00          |
| Px Nv 49                                                                    | Modification signalisation et marquage                                          | ml | 1 879,80 € | 1           | 1 879,80          |
| <b>900 - Prix Nouveaux - Sous Total Hors Taxes</b>                          |                                                                                 |    |            |             | <b>13 910,00</b>  |
| <b>100 - Travaux Préparatoires.....</b>                                     |                                                                                 |    |            |             | <b>1 266,66</b>   |
| <b>200 - Voirie - Trottoir - Piste cyclable.....</b>                        |                                                                                 |    |            |             | <b>- 5 295,83</b> |
| <b>300 - Assainissement.....</b>                                            |                                                                                 |    |            |             | <b>-</b>          |
| <b>400 - Eclairage public.....</b>                                          |                                                                                 |    |            |             | <b>-</b>          |
| <b>500 - Espaces verts.....</b>                                             |                                                                                 |    |            |             | <b>195,40</b>     |
| <b>600 - Mobilier urbain et Travaux de fin de chantier.....</b>             |                                                                                 |    |            |             | <b>- 3 080,00</b> |
| <b>700 - Signalisation Horizontale et Verticale.....</b>                    |                                                                                 |    |            |             | <b>1 470,00</b>   |
| <b>800 - Travaux de Fin de Chantier.....</b>                                |                                                                                 |    |            |             | <b>-</b>          |
| <b>900 - Prix Nouveaux.....</b>                                             |                                                                                 |    |            |             | <b>13 910,00</b>  |
| <b>TOTAL HORS TAXES</b>                                                     |                                                                                 |    |            |             | <b>8 466,23</b>   |
| <b>T.V.A. à 20%</b>                                                         |                                                                                 |    |            |             | <b>1 693,25</b>   |
| <b>MONTANT TOTAL TOUTES TAXES COMPRISES</b>                                 |                                                                                 |    |            |             | <b>10 159,48</b>  |

L'incidence financière de cet avenant est de 8 466,23 € HT.

En conséquence, le montant du marché du lot n° 1 est ainsi porté à la somme de 1 435 429,27 € HT.

#### 2020.77 du 11 juin 2020

Signature d'une convention, conclue pour un an à compter du 15 juin 2020, avec des bénévoles ayant pour objet de fixer les conditions de présence du collaborateur bénévole au sein du service Espace des Habitants de VILLEMÉR pour les différences activités organisées par ce dernier.

#### 2020.78 du 12 juin 2020

Signature de l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux avec la commune de Montigny sur Loing afin de modifier l'article 4 de la convention initiale comme suit :

« L'occupation des locaux, par le service Petite Enfance, est établie comme suit durant les périodes scolaires :

- Le mardi de 8 h 30 à 16 h 30 pour les Matinées à Jouer avec fourniture de repas,
- Le jeudi de 8 h 30 à 12 h pour le Relais Assistantes Maternelles,
- Le vendredi de 8 h 30 à 12 h pour le Relais Assistantes Maternelles.

Moret Seine et Loing communique au responsable du service de restauration toute modification dans le nombre de repas au plus tard le jeudi pour le mardi de la semaine suivante. Elle participe aux frais de repas pour le montant unitaire fixé par délibération du conseil municipal et révisable annuellement.

La commune s'engage à transmettre les nouveaux tarifs des repas au gestionnaire du service Petite Enfance. »

Cette modification entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

Toutes les dispositions de la convention initiale non modifiées par cet avenant demeurent inchangées.

**2020.79 du 23 juin 2020**

Signature d'une convention, conclue pour un an à compter de sa date de signature. Elle sera renouvelable par tacite reconduction chaque année dans la limite de 3 ans, avec les communes de Champagne sur Seine, Flagy, Montigny sur Loing, Moret-Loing-et-Orvanne, Saint-Mammès, Vernou la Celle sur Seine, Villecerf et Ville Saint Jacques ayant pour objet de définir les modalités du partenariat pour la mise en œuvre de l'action de mise à disposition de fonds entre les 9 bibliothèques connectées du réseau Lecture Publique.

**2020.80 du 25 juin 2020**

Signature des avenants n° 2 pour les lots 6 et 7 du marché n° 2019/4 relatif à des travaux de réaménagement et mise en conformité PMR et électrique du Stand de Tir sis Chemin de la Croix Saint Rémi Ecuelles (77250) afin de prendre en compte les modifications suivantes :

**Lot 6 : Plomberie Sanitaire**

Le changement d'adresse et de numéro SIRET du titulaire.

Cette modification n'a aucune incidence sur le montant du marché.

**Lot 7 : Chauffage Ventilation**

Le changement d'adresse et de numéro SIRET du titulaire.

Cette modification n'a aucune incidence sur le montant du marché.

**2020.81 du 29 juin 2020**

Signature avec la société GFI Progiciels d'un contrat d'assistance, de maintenance, d'hébergement et d'exploitation du progiciel OFEA (Observatoire Fiscal d'Expertise et d'Analyse) WEB version 4 pour un montant annuel de 4 086,99 € TTC. Ce contrat prend effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2021 pour un an. Il est renouvelable tacitement par période annuelle sans que la durée globale n'excède 4 ans.

Le Président

P. SEPTIERS



**POUR ETRE AFFICHE CONFORMEMENT A L'ARTICLE L 5211-47 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**LE MAIRE**